

Rapport du Conseil d'État au Grand Conseil

(Du 25 avril 2016)

PROPOSITIONS DE LA COMMISSION PARLEMENTAIRE**Projet de décret portant octroi d'un crédit d'engagement de 1'560'000 francs pour la mise en œuvre de l'article 38a "Revitalisation des eaux" de la loi fédérale sur la protection des eaux**

La commission parlementaire Revitalisation des eaux et ouvrages de protection contre les crues,

composée de M^{mes} et MM. Mario Castioni, président, Walter Willener, vice-président, Mary-Claude Fallet, rapporteure, et Patrick Lardon, Johanne Lebel Calame, Marc-André Bugnon, André Obrist, Michel Zurbuchen, Stéphane Rosselet, Laurent Debrot et Gabrielle Würzler,

fait les propositions suivantes au Grand Conseil:

Commentaire de la commission

La commission a examiné le rapport 16.019 lors de sa séance du 2 juin 2016.

M. Laurent Favre, chef du DDTE, ainsi que l'ingénieur cantonal du service des ponts et chaussées ont participé aux travaux de la commission.

En vertu de la Loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux), le canton est tenu de revitaliser ses eaux. La Confédération a fixé comme objectif de revitaliser 25% des cours d'eau suisses en mauvais état dans les 80 prochaines années.

La renaturation des cours d'eau vise à rendre à la rivière un débit, un tracé et des berges proches de l'état naturel, ainsi qu'une bonne qualité de l'eau. Elle participe également au renforcement et à la biodiversité, tout en améliorant la valeur paysagère des rivières.

Notre canton compte 370 kilomètres de réseau hydrographique. Le 46% du linéaire est en mauvais état. L'objectif est de revitaliser six tronçons représentant 8,5 kilomètres de cours d'eau pour les 20 prochaines années.

La commission s'est interrogée quant au nombre de kilomètres possibles par rapport aux besoins et sur le choix qui a été fait. L'aspect pratique, tant dans le financement que dans le fait de convaincre les acteurs concernés, ainsi que de l'impact sur les surfaces agricoles ont été des critères déterminants.

Sur le projet global des 20 ans, 3,6 hectares sont remis en question par les projets de revitalisation des eaux, dont 4000 m² de surface d'assèchement (SDA).

Le choix des projets a été établi selon la méthodologie développée par la Confédération à l'attention des cantons. Un important travail de prise de connaissance de ce qui avait déjà été effectué et de priorisation a dû être réalisé. Le meilleur rapport «coût-bénéfice» a également été pris en compte.

Afin d'élaborer la planification stratégique de la revitalisation des cours d'eau, le canton a mandaté un bureau spécialisé. La commission s'est étonnée de devoir recourir à des compétences externes aux services de l'État.

